

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique
Direction de la coordination et du management de
l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6, quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Nos réf. : 0375/ED/2011
Vos réf. : Dossier n°44-2010-00170

Nantes, le 8 juillet 2011

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier de la société SAS Besnier en vue de réaliser une ZAC multi-sites sur le territoire de la commune de Saint-Père en Retz. Votre demande d'avis porte plus spécifiquement sur le site « Les Vannes ».

Ce projet a été examiné par le bureau de la Commission Locale de l'Eau. Ce dernier a considéré ne pas être en mesure d'émettre un avis en l'état actuel du projet.

L'article 2 du règlement du SAGE précise que la mise en œuvre d'un projet conduisant, sans alternative possible avérée, à la destruction de zones humides doit conduire à la mise en œuvre d'une compensation. Dans le cas de ce projet, l'absence d'alternative avérée à la destruction de 400 m² de zones humides n'est pas vraiment démontrée. L'aménagement de la ZAC tel qu'il est présenté sur les cartes relève du plan de principe et il semble possible, au vu des documents disponibles, de réduire cet impact.

Par ailleurs, si le bureau note avec intérêt les dispositions présentées par le maître d'ouvrage afin de limiter l'impact du projet sur les milieux aquatiques et assurer la gestion des eaux pluviales, il regrette cependant que les modalités de réalisation des mesures compensatoires ne soient pas précisées. En effet, il est indiqué qu'elles seront détaillées ultérieurement par une étude complémentaire en phase projet. Il apparaît nécessaire que le dossier soit complété sur ce point avant toute décision d'autorisation.

En outre, le bureau de la CLE souhaite que soient précisées les mesures qui seront prises pour protéger les espaces naturels non touchés par l'aménagement, avant et pendant le chantier. Il en est de même concernant les modalités de suivi et d'évaluation du programme de gestion et d'entretien des milieux naturels.

Dans l'attente de ces informations complémentaires, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.


Christian COUTURIER
Président du SAGE Estuaire de la Loire